

projetées pour son extension. Dans la presqu'île proprement dite (1^{er} et 2^{me} arrondissements), dans ce cœur de Lyon des dix-huitième et dix-neuvième siècles, peu de changements, quelques rues nouvelles dont les deux plus importantes sont le prolongement de la rue de la République jusqu'à une place, en terrasse sur le Rhône, à l'extrémité du boulevard de la Croix-Rousse, et celui de la rue de la Martinière jusqu'à la place Tolozan. Sur le Rhône, deux ponts nouveaux, l'un en face des nouveaux abattoirs et l'autre vis-à-vis le fort de la Vitriolerie.

Dans le IV^{me} arrondissement, à la Croix-Rousse, tout un quartier nouveau entre la rue de Chazière et la rue de Cuire, le cimetière de la Croix-Rousse et le clos Jouve, puis deux magnifiques boulevards, l'un dominant le Rhône et s'étendant jusqu'au cimetière de Caluire, l'autre dominant la Saône et s'arrêtant à la montée Castellane.

Sur la rive droite de la Saône, également un boulevard en corniche allant de Gorge-de-Loup à Saint-Irénée et d'où l'on dominera toute la ville et l'immense plaine du Dauphiné.

Si nous examinons maintenant le plan des améliorations apportées à l'extension de la ville sur la rive gauche du Rhône, nous sommes tout d'abord frappés de l'analogie qu'il présente avec celui que Morand soumettait en 1766 à MM. les Prévôts des Marchands et Echevins de la Ville de Lyon. C'est bien le même point de départ, c'est bien la ville circulaire, avec son boulevard en arc de cercle et son canal fermant la ville à l'ouest. Les dimensions ont augmenté, le cercle s'est élargi comme il convient à une population passée de 120.000 habitants à 600.000, et s'étend sur plusieurs communes non encore annexées, mais il semble que le principe soit resté le même. Le tracé du canal satisferait l'ingénieur Pariset et semble, les chutes d'eau exceptées, avoir pris naissance dans le rapport de 1841. L'idée d'un grand et vaste boulevard extérieur, s'étendant sur une longueur de plus de trente kilomètres avec une largeur de 55 mètres, est particulièrement heureuse. Partant d'un port situé sur le Rhône, à l'extrémité sud de la ville, en face de l'île de l'Archevêque, il se dirigerait tout d'abord à l'est jusqu'à la Batterie de Parilly et là, longeant un parc à créer, de forme triangulaire et auquel il servirait de base, il se redresserait dans la direction sud-nord jusqu'au cimetière de